

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 43 (1970)

Heft: 6

Artikel: Scandale financier à ...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126893>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

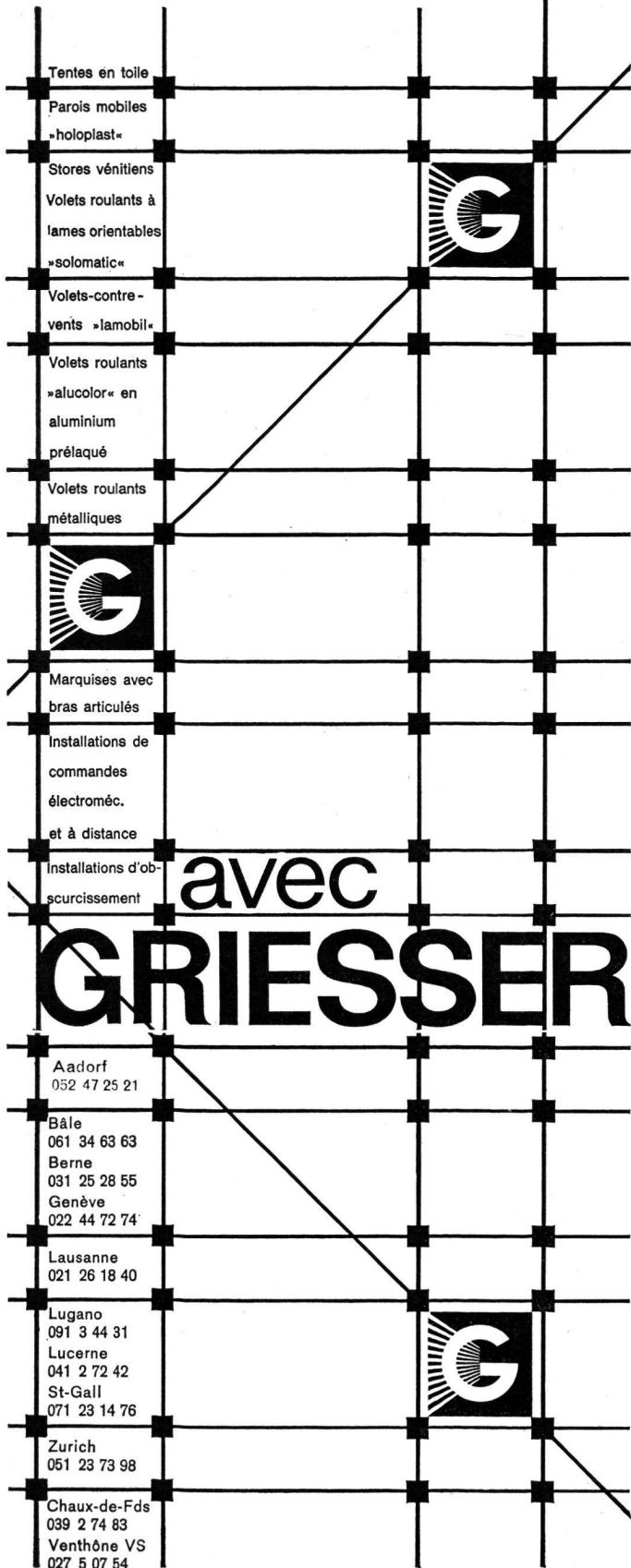
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

construisez moderne



Scandale financier à ...

Peu avant Noël, une assemblée communale de la région bâloise se trouvait en face d'un scandale financier. Qu'en était-il? Le Conseil communal d'une commune plutôt petite, mais très touchée par le développement, avait oublié, durant des années, de percevoir des taxes de raccordement à la canalisation. Au cours du temps, la somme ainsi perdue par la commune – ou qui pourrait être perdue plus ou moins partiellement si les prestations exigées ultérieurement devaient être déjà périmées, ce qui n'est pas encore décidé – se montait à 300 000 fr. environ. Pourtant les citoyens ne cessaient de soutenir leur Conseil communal dépassé par le développement. Nous comprenons et respectons l'attitude des citoyens. Dans nombre de petites ou parfois même dans de moyennes communes les autorités sont en effet surchargées. Personne ne peut généralement s'occuper à plein temps des tâches communales et le seul fonctionnaire communal employé à plein temps est tellement pris par les exigences du quotidien que le temps lui manque pour se tenir au courant. Mais, chacun le sait, le temps n'attend pas. Le gouvernement cantonal, l'administration cantonale, les chers concitoyens demandent d'une manière plus ou moins impérative que tel ou tel problème soit enfin résolu. Toutefois, l'accomplissement d'une telle tâche est non seulement onéreux, mais il est souvent à peine réalisable du fait de la structure de la commune. Comment une commune de quelques centaines d'habitants, située dans une région de constructions dispersées, peut-elle réaliser l'assainissement des eaux usées sans s'endetter désespérément ou sans accepter enfin d'être rangées parmi les communes recevant une compensation financière? D'autre part, le gouvernement cantonal fait bien de rappeler à une commune située au bord d'un lac son devoir d'épurer les eaux usées. Mais qui conseillera cette même commune pour connaître la meilleure méthode pour accomplir sa tâche? Qu'en est-il si la commune a réussi à se faire conseiller par un expert et que celui-ci constate que les problèmes ne seront plus solubles sans que les cantons et la Confédération apportent une aide à la modification des structures? Nombre de communes se trouvent en effet face à une immense accumulation de tâches qu'elles ne pourront pas réellement résoudre, avec ou sans expert conseil, avant qu'elles puissent compter sur une aide suffisante de l'échelon supérieur. Il serait donc temps que les cantons s'occupent d'une manière systématique de la question de savoir quelles sont les conditions auxquelles les

Les vignobles de Malans menacés

La contrée de la «Buendner Herrschaft» (Malans, Jenins, Maienfeld) avec ses villages tous plus pittoresques les uns que les autres, situés au cœur de vignobles, compte parmi les plus belles régions de notre pays. Ces villages firent opposition à un projet d'aérodrome cantonal, lorsqu'il en fut question afin de ne pas être submergés par le développement. On pourrait conclure en bonne logique qu'ils étaient intéressés au maintien de ces magnifiques vignobles dont on tire un vin excellent. La commune de Maienfeld a fait de bien mauvaises expériences en poursuivant ce but. Entre-temps, cependant, le Tribunal fédéral a reconnu aux communes le droit de refuser le raccordement à l'eau et à l'énergie à une construction située en dehors de la zone des constructions.

Le 22 avril 1969 l'assemblée primaire de Malans devait modifier le règlement sur l'approvisionnement en eau. Un jeune agriculteur proposa à cette occasion de ne fournir d'eau en dehors de la zone des constructions que pour des buts agricoles. Le maire s'opposa à cette proposition, de même qu'un professeur en agronomie qui jugeait trop dure une telle solution puisqu'elle rendait impossible toute construction à but non agricole en dehors de la zone des constructions. En rejetant à une forte majorité la proposition du jeune agriculteur, l'on donnait du même coup le feu vert à l'éparpillement des constructions. La contrée de Malans, sertie dans les vignobles, se dégradera tôt ou tard. Et le vin ?

ASPA.

communes – les petites autant que les grandes – peuvent encore accomplir leurs tâches d'une manière correcte. On aboutirait sans doute à des conclusions étonnantes. Il est possible qu'on en arrive à défendre l'opinion selon laquelle une commune en dessous d'une certaine grandeur ne peut, en général, plus remplir les conditions pour répondre aux exigences du temps. Peut-être devrait-on créer dans les cantons des offices conseils pour les communes ou accorder aux organisations d'assistance indépendantes de l'Etat des moyens suffisants pour leur permettre d'aider les communes dans la réalisation de leurs tâches. De toute façon il faudra enfin veiller à ce que les conseillers communaux ne soient pas toujours et automatiquement les boucs émissaires.

ASPA.

L'EAU C'EST NOTRE ÉLÉMENT



PISCINES
ADOUCISSEURS
TRAITEMENT
DES EAUX
INDUSTRIELLES
ET MENAGERES

5, rte de Chêne 1207 Genève Tél. 022 35 23 27

R. BORGNANA S.A.

Papiers peints

Lausanne

Tél. 23 24 45

Beau-Séjour 1 (Annexe B.C.V.)

Fabrique de volets à rouleau Fribourg S.A.

1711 Treyvaux

Téléphone (037) 33 14 97

Volets à rouleau
Exécutions: bois,
plastique, aluminium



Stores à lamelles
Exécutions: montage
à l'intérieur et
à l'extérieur
Montage entre
les verres

Succursale de Lausanne
Collonges 19 - Téléphone (021) 25 66 07



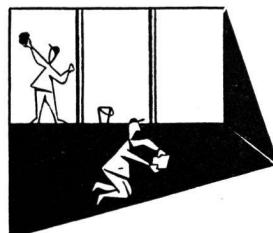
Installations thermiques

Installations sanitaires

Transformation de chaufferies — Détartrage

BUCHER S.A.

LAUSANNE Av. Ruchonnet 2 Tél. (021) 22 87 60/70



NETTOYAGES TOUS GENRES

•
PARQUETERIE
SOLS PLASTIQUES
TAPIS DE FOND

BLANC & CIE

Bureaux et magasin d'exposition:

Av. du Rond-Point 3

LAUSANNE 021 27 86 51

AIGLE 025 2 10 85

POSE - ENTRETIEN - PONÇAGE - IMPRÉGNATION